

Montréal, le 5 janvier 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Yves Fréchette
Hydro-Québec - Affaires juridiques
75, boulevard René-Lévesque
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'approbation des Normes de conduite de Transport
Dossier de la Régie : R-4162-2021**

Maître Fréchette,

Dans le cadre du dossier mentionné en objet, la Régie tient à informer le Transporteur qu'elle a confié un mandat à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP ou l'Institut).

Dans son rapport attendu fin mars 2022, l'IGOPP présentera les meilleures règles, normes et pratiques en matière d'audit interne. L'Institut présentera également ses commentaires et recommandations à l'égard des éléments suivants :

- la partie Conclusion/Sommaire exécutif (page 5) du rapport de la firme Deloitte intitulé Évaluation de la responsabilité de l'évaluation de la conformité aux Normes de conduite de Transport (pièce B-0006);
- de la réponse d'Hydro-Québec et sa conclusion présentées à la page 13 de la pièce B-0004 à l'égard de la possibilité de mettre en place un audit annuel indépendant, en suivi des paragraphes 47 à 50 de la décision [D-2021-064](#);
- des différents contextes qui pourraient nécessiter de recourir à un audit externe en parallèle d'un audit interne.

La Régie déposera le rapport de l'IGOPP lorsqu'il sera disponible et permettra au Transporteur de le commenter. De plus, les auteurs pourront être appelés à témoigner et à être contre-interrogés lors d'une audience, si requis.

Considérant ce contexte, la Régie déterminera ultérieurement le calendrier de traitement du dossier. Toutefois, elle prévoit d'ores et déjà transmettre une première demande de renseignements au Transporteur vers la fin janvier 2022.

Veillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl